



PROVIDENCE INFOS

www.providence-wavre.be
www.facebook.com/ipwavre

Liaison Parents-Ecole
2018-2019 N°2
Novembre 2018

Chers Parents,

Nous voici déjà à la fin du premier trimestre. Dans ce « Providence Infos », vous trouverez les informations concernant :

1. Les bulletins de la seconde période
2. La fin de trimestre et la session de bilans de Noël
3. La réunion des parents de Noël
4. Cadeaux de fin d'année à la Providence
5. L'Institut de la Providence et la solidarité
6. A vos agendas !

**ATTENTION – Pour les élèves de tous les degrés :
talon-réponse à compléter en annexe pour le 3/12 au plus tard**

D'ores et déjà, et avec un peu d'avance, toute notre communauté éducative vous souhaite des fêtes de fin d'année pétillantes. Nous espérons que l'année 2019 vous permettra de réaliser une partie de vos rêves et surtout d'en concevoir de nouveaux.

Eric Baltes
Directeur-adjoint

Luc Vanvilthoven
Directeur-adjoint

Pascale Maljean
Directrice

1. Bulletins de la seconde période

Les élèves de 6-7 P et 6TQ2-3 recevront le bulletin de la seconde période le mardi 4 décembre 2018. Les parents veilleront à le signer et l'élève à le remettre à son titulaire **le jeudi 6 décembre au plus tard.**

Les autres élèves recevront le bulletin de la seconde période en même temps que le bulletin de Noël.

2. La session de bilans de Noël

Au 1^{er} degré :

A la fin de ce premier trimestre, l'ensemble des élèves du 1^{er} degré seront évalués de façon continue. Cela signifie qu'il n'y aura pas de session d'examens à Noël.

Afin de faire vivre toute l'école au même rythme, du vendredi 7 décembre au vendredi 14 décembre 2018, les études dirigées et les remédiations seront suspendues et les élèves suivront l'horaire de cours adapté ci-dessous :

	Elèves degré commun	Elèves degré différencié
Heure 1	8h30-9h20	8h30-9h20
Heure 2	9h20-10h10	9h20-10h10
Récréation	10h10-10h40	10h10-10h40
Heure 3	10h40-11h15	10h40-11h15
Heure 4	11h15-12h05	11h15-12h05
Heure 5	12h05-12h55	12h05-12h55 : Temps de midi
Heure 6	12h55-13h45 : Temps de midi	12h55-13h45
Heure 7	13h45-14h35	13h45-14h35
Heure 8	14h35-15h25	14h35-15h25
Heure 9	Fin de la journée à 15h25	Fin de la journée à 15h25

Les modifications par rapport à l'horaire habituel sont :

- la récréation du matin est allongée de 15 minutes et a lieu au même moment pour tous les élèves de l'école : de 10h10 à 10h40;
- le cours de la 3^{ème} heure dure 35 minutes au lieu de 50 et commence pour tous à 10h40;
- la journée se termine à 15h25.

A partir du 17 décembre, les conseils de classe sont organisés et les élèves sont autorisés à demeurer à domicile. Cependant, une surveillance est possible à l'école. Si des parents souhaitent que leur enfant soit à l'Institut durant ces journées, ils sont invités à en avvertir la Direction par courrier afin que la prise en charge puisse être assurée correctement.

Aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés:

La session d'examens des élèves du 2^{ème} et 3^{ème} degrés commence le vendredi 7 décembre. Le jeudi 6 décembre, les cours se clôtureront à 14h35.

A partir de cette année, les élèves à besoins spécifiques inscrits à « 10Positif » restent avec leur groupe classe. Ils bénéficient toujours de temps supplémentaire et des aménagements habituels : mise en page, police d'écriture, être assis dans un endroit calme du local, casque anti-bruit, ...

L'horaire est le suivant et est valable pour tous les élèves :

	Elèves sans besoins spécifiques	Elèves à besoins spécifiques
Heure 1	8h30 -9h20	8h30 -9h20
Heure 2	9h20- 10h10	9h20-10h10 + temps supplémentaire 10h10- 10h25
Récréation	10h10-10h40	10h25-10h40
Heure 3	10h40 -11h30	10h40 -11h30
Heure 4	11h30- 12h20	11h30-12h20 + temps supplémentaire 12h20- 12h35

Votre enfant va recevoir l'horaire de sa session de bilans (voir journal de classe). Ce dernier sera également affiché aux valves de l'école et vous pourrez le consulter sur le site internet de l'école : www.providence-wavre.be.

Dans les grilles horaires d'examens, vous observerez qu'il y a des moments où votre enfant est en congé d'étude. Durant ce congé, il peut rentrer travailler à la maison. Cependant, une étude est prévue à l'Institut. Afin que nous puissions organiser l'école, **nous insistons pour que vous complétiez avec précision le talon-réponse en annexe pour le 3 décembre au plus tard.**

Au 2^{ème} degré :

- Si les élèves ont un seul examen, ils peuvent quitter l'école au plus tôt une demi-heure avant la fin prévue à l'horaire et pour autant qu'ils aient terminé leur épreuve.
- Si les élèves ont deux examens, ils restent **en classe** jusqu'à la fin du 1^{er} examen et, au 2^{ème} examen, ils peuvent quitter l'école au plus tôt une demi-heure avant la fin prévue à l'horaire, et pour autant qu'ils aient terminé leur épreuve.
- Les élèves sont invités à se munir d'un livre de lecture ou d'un magazine "culturel" afin d'attendre calmement la fin de l'examen après avoir remis leur copie.

Au 3^{ème} degré :

Les élèves sont autorisés à quitter la salle d'examen dès qu'ils ont terminé. S'ils ont un deuxième examen, ils ne peuvent pas quitter l'école et se rendent soit aux foyers soit dans la cour de récréation.

Nous rappelons à tous nos élèves que les couloirs doivent rester silencieux pour permettre à ceux qui sont encore en examen de travailler dans de bonnes conditions. Les élèves ne stationnent donc pas dans les couloirs.

Pour tous :

Lors de la session, les cartables, plumiers, vestes, manteaux restent, EN TOUTES CIRCONSTANCES, à l'avant ou à l'arrière de la salle d'étude ou de la classe. Le GSM doit être éteint et dans le cartable.

Durant un examen les élèves ne peuvent avoir que le matériel autorisé par le professeur (donc pas de GSM, d'ordinateur de poche, ... qui seront assimilés à des moyens frauduleux).

C'est également l'occasion de rappeler que toute (tentative de) fraude peut entraîner l'annulation de la copie en tout ou en partie selon l'appréciation du professeur et que toute absence, même d'un seul jour, doit être justifiée par un certificat médical. Il en va de même pour les examens « hors session » tels que les compréhensions à l'audition ou les oraux... A défaut de certificat, l'élève sera en absence injustifiée à l'examen.

3. Réunion des parents de Noël

La remise des bulletins de Noël aura lieu le jeudi 20 décembre entre 17h00 et 20h00 et le vendredi 21 décembre de 8h30 à 10h00 selon un horaire de rendez-vous pris avec le titulaire par l'intermédiaire de l'élève. Nous rappelons que, conformément au règlement des études, le bulletin est remis uniquement aux parents (idéalement accompagnés de leur enfant). Il est bien sûr possible de rencontrer d'autres professeurs le jeudi 20 décembre de 17h00 à 20h00 et, sur rendez-vous, le vendredi 21 décembre de 8h30 à 10h.

Lors de cette rencontre, vous pouvez consulter les copies des bilans de votre enfant. En aucun cas, vous ne pouvez consulter les copies d'un autre élève. Des photocopies des bilans de votre enfant peuvent être réalisées le jour de la remise des bulletins, sur base d'un formulaire à compléter directement en présence du professeur. Les parents ou l'élève se rendront à l'accueil (GT/TT/TQ) ou chez les éducatrices (professionnel) avec le formulaire et le bilan. Nous autorisons également la prise de photos des bilans de votre enfant.

Les autres demandes de photocopies de bilans doivent parvenir à la Direction au plus tard pour le 11 janvier 2019. Les copies seront reprises le 15 janvier à l'accueil (GT/TT/TQ) ou au bureau des éducatrices (professionnel).

Les copies seront fournies au prix de 0,25 € par feuille fixé par Arrêté royal.

L'Association des Parents du Secondaire (APS) aura le plaisir, lors de la réunion du jeudi soir, de vous offrir du vin et du chocolat chauds (délicieux !). Profitez de cette soirée pour les rencontrer et pourquoi pas, rejoindre leur équipe dynamique ! D'autre part, des idées cadeaux originales vous seront proposées par nos élèves. N'hésitez pas à vous laisser tenter !

4. Cadeaux de fin d'année à la Providence

MINI ENTREPRISES DE NOS RHETOS :

Nos jeunes entrepreneurs

Cette année, deux mini entreprises ont été créées au sein de La Providence par des élèves de Rhéto !

Cadeaux pour les fêtes !

Intéressés par leurs produits ? Envie de les soutenir ? Besoin de cadeaux pour les fêtes de fin d'année ?

Nos élèves seront présents le jeudi 20 décembre de 17h à 21h

Venez faire le plein de cadeaux !

C'est quoi une mini entreprise ?

Basée sur le modèle d'une société par actions, une mini entreprise permet d'acquérir une expérience pratique : constitution d'un capital de départ, choix d'un produit ou d'un service, réalisation d'études de marchés et de messages publicitaires, calcul de prix de revient et de vente, ... et bien sûr la comptabilité ! Bref, tout ce qui tourne autour de l'organisation et de la vie d'une entreprise, depuis sa création jusqu'à sa liquidation ... quelques mois plus tard.

L'objectif est de booster l'envie d'entreprendre de nos jeunes, tant au niveau professionnel qu'au niveau personnel : se lancer dans un projet, oser prendre des risques, prendre des décisions, ... tout en stimulant leur créativité et en développant leur sens des responsabilités. De plus, chaque élève se voit remettre en fin de projet un certificat de jeune entrepreneur délivré par l'asbl LJE, à l'initiative du projet.

Ouverture de notre boutique « Créateurs en herbe »

Le jeudi 20 décembre de 17h à 21h

Venez profiter de nos prix réduits

TOUT DOIT PARTIR



5. L'Institut de la Providence et la solidarité

Notre école a toujours eu à cœur de s'investir, avec ses professeurs, ses élèves et vous, parents, dans des projets solidaires. A l'approche de Noël, nous souhaitons en dire quelques mots et vous présenter les actions qui sont menées tout au long de l'année.

Comme chaque année, notre école soutient l'Action Damien, d'une part, en organisant l'excursion à Disneyland Paris (ce qui nous permet d'envoyer environ mille euros à Action Damien) et, d'autre part, en participant à la vente des marqueurs.

Cette année nous solliciterons les élèves en février pour vendre ces marqueurs. Les élèves de 2^{ème} année bénéficieront d'une animation de sensibilisation en janvier.



Lors de la campagne Iles de Paix, le 3^{ème} vendredi de janvier, les élèves de 1^{ère}, accompagnés de ceux de 5^{ème}, feront preuve de solidarité avec de petites communautés du Pérou et d'Afrique, après avoir participé à une animation d'information en classe. Iles de Paix aide ces populations à s'investir dans leurs propres projets de développement. Elle noue des partenariats avec des associations locales qui pourront ainsi continuer le travail quand Iles de Paix aura quitté la région.



OXFAM

Sous la houlette d'un professeur, quelques élèves proposent chaque midi chocolats, jus de fruits et autres barres de céréales. Sensibilisés et participants actifs au commerce équitable, ils passent aussi régulièrement dans la salle des professeurs.



Quelques classes, particulièrement de l'option Services sociaux, participent activement à l'opération en vendant les post-it, soutenant ainsi la problématique du handicap en Belgique.

D'autres participent au Télévie en vendant les bonbons et autres produits et soutiennent ainsi la recherche médicale.



L'Institut prend part, comme à son habitude, à l'opération "Pas d'accord, j'assume" d'Amnesty International, qui porte, cette année, sur la Déclaration universelle des droits de l'homme qui fête ses 70 ans. Tout au long du mois de novembre, de nombreux professeurs utiliseront en classe avec leurs élèves les dossiers pédagogiques et les manuels d'exercices mis à notre disposition. D'autre part, le 10 décembre, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme, nous allumons dans toutes nos classes une bougie Amnesty. C'est l'occasion de sensibiliser nos jeunes aux droits de l'homme.

6. **A vos agendas !**

Pour rappel, l'agenda complet de chaque trimestre est disponible sur notre site internet.

Nos rencontres :

- Samedi 26 janvier 2019 à 10h30 : réunion d'information pour les futurs élèves de 1^{ère} secondaire (salle des fêtes)
- Du lundi 11 février au vendredi 1^{er} mars 2019 : période d'inscriptions pour les futurs élèves de 1^{ère} commune
- Vendredi 15 février 2019 de 16h à 21h : soirée « Portes Ouvertes »
- Jeudi 14 mars 2019 de 17h à 20h : prochaine réunion des parents (sur convocation)
- Lundi 29 avril 2019 à 19h30 : soirée « Informations options » (salle des fêtes)

Congés et cours suspendus :

- Vendredi 22 février 2019 : cours suspendus suite aux conseils de classe
- Du lundi 4 mars au vendredi 8 mars 2019 : congé de carnaval
- Du lundi 8 avril au lundi 22 avril 2019 : vacances de Pâques

Talon à remettre au titulaire pour le lundi 3 décembre 2018 au plus tard
Pour tous les élèves

Les soussignés, parents de, élève en ont pris connaissance du Providence Info n° 2 de novembre 2018 concernant l'organisation de la fin de trimestre et en particulier :

- La fin du trimestre pour le 1^{er} degré
- la session des bilans des 2^{ème} et 3^{ème} degrés
- les bulletins
- la rencontre des parents

Pour les élèves du 2^{ème} degré

Pour la session de bilans, il est décidé que l'élève

- peut - ne peut pas ¹ rentrer étudier à la maison
- dans le cas où il doit étudier à l'Institut, il peut le quitter
 - vendredi 7/12 à h.....(maximum 17h00)
 - lundi 10/12 à h(maximum 17h00)
 - mardi 11/12 àh(maximum 17h00)
 - mercredi 12/12 à h(maximum 16h00)
 - jeudi 13/12 àh(maximum 17h00)
 - vendredi 14/12 àh(maximum 17h00)

Date

Signature

¹ Biffer la mention inutile